

Rapport sur le financement environnemental et social RBC

Octobre 2026



Présentation

RBC évalue ses activités de financement environnemental et social selon une méthodologie élaborée à l'interne, la [Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC \(octobre 2026\)](#) (la « Méthodologie »). La Méthodologie remplace notre Cadre de finance durable (mars 2024) antérieur et reflète notre réponse à l'évolution des pratiques du marché, aux occasions d'affaires émergentes et à la mise à jour des directives du secteur. La Méthodologie mise à jour renforce notre capacité à suivre, à mesurer et à rendre compte des activités de financement environnementale et sociale de façon constante. Ce rapport doit être lu conjointement avec notre Méthodologie, laquelle comprend des renseignements importants sur la façon dont nous évaluons nos activités de financement environnemental et social, ainsi que des précisions sur la portée et les critères d'admissibilité de cette Méthodologie.

Nous avons pris l'engagement de déclarer avec transparence nos activités de financement environnemental et social. Afin d'assurer la continuité et la transparence pendant cette transition, le présent rapport comprend les données sur le financement environnemental et social concernant les deux derniers exercices (2024 et 2025). Nous comptons présenter des mises à jour sur le financement environnemental et social dans notre rapport de la durabilité annuel.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) a réalisé une mission de certification limitée à l'égard des montants de 2025 identifiés par le symbole . Voir le rapport d'assurance limitée indépendant de PwC à la page 6.

Limitations et difficultés liées aux données – se reporter à l'[annexe 1](#) pour plus de renseignements.

Aux fins d'exactitude et de transparence, nous investissons continuellement dans nos données et capacités de mesure. L'activité de financement environnemental et social présentée dans nos rapports peut être mise à jour en fonction de l'amélioration de la qualité des données, de la disponibilité de renseignements plus précis et de l'évolution des normes et méthodologies du secteur. Ces mises à jour renforcent la crédibilité et la fiabilité de nos rapports sur le financement environnemental et social.

Les données présentées sont fondées sur la **Section 3.1 – Déclaration** de la Méthodologie. Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en millions de dollars canadiens.

Vert			
Prêts	2025	2024	Variation a/a (%)
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles ¹	19 945 \$	14 425 \$	+38 %
Activités de facilitation			
Prise ferme d'obligations vertes	8 081 \$	12 062 \$	-33 %
Prise ferme d'obligations vertes municipales américaines	2 545 \$	1 618 \$	+57 %
Capital mobilisé pour les clients et les projets admissibles	1 452 \$	1 517 \$	-4 %
Crédits d'impôt à l'investissement	1 016 \$	872 \$	+17 %

Infrastructures sociales			
Prêts	2025	2024	Variation a/a (%)
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles	7 864 \$	6 940 \$	+13 %
Activités de facilitation			
Prise ferme d'obligations sociales	1 852 \$	610 \$	+204 %
Prise ferme d'obligations sociales municipales américaines	37 668 \$	28 737 \$	+31 %
Capital mobilisé pour les clients et les projets admissibles	–	–	–
Crédits d'impôt à l'investissement	2 124 \$	1 685 \$	+26 %

Décarbonation			
Prêts	2025	2024	Variation a/a (%)
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles	230 \$	104 \$	+120 %
Activités de facilitation			
Prise ferme d'obligations de transition	–	–	–
Prise ferme d'obligations de transition municipales américaines	–	–	–
Capital mobilisé pour les clients et les projets admissibles	–	–	–

Obligations habilitantes			
Prêts	2025	2024	Variation a/a (%)
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles	4 441 \$	3 191 \$	+39 %
Activités de facilitation			
Prise ferme d'obligations habilitantes	–	–	–
Prise ferme d'obligations municipales habilitantes américaines	–	–	–
Capital mobilisé pour les clients et les projets admissibles	1 026 \$	676 \$	+52 %

Obligations durables et obligations liées à la durabilité			
Prêts	2025	2024	Variation a/a (%)
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles – Prêts à la durabilité ²	34 400 \$	36 138 \$	-5 %
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles – Durabilité	492 \$	215 \$	+129 %
Activités de facilitation			
Prise ferme d'obligations liées à la durabilité	438 \$	352 \$	+24 %
Prise ferme d'obligations durables	9 000 \$	7 373 \$	+22 %
Prise ferme d'obligations durables municipales américaines	8 525 \$	6 785 \$	+26 %
Capital mobilisé pour les clients et les projets admissibles	–	–	–

¹ L'activité de financement pour le « transport propre » des Services bancaires aux particuliers se limite aux prêts visant les véhicules électriques offerts par les constructeurs de véhicules électriques non diversifiés.

² Les [principes du prêt à la durabilité](#) ont été publiés en 2023 et mis à jour en 2025 afin de refléter l'évolution des pratiques du marché et des normes du secteur. RBC a procédé à l'examen de certains prêts liés à la durabilité aux fins de cette déclaration, en excluant les prêts pour lesquels la conformité aux principes du prêt à la durabilité en vigueur au moment de l'octroi du crédit ne peut pas être entièrement validée. Nous continuerons d'adapter nos processus afin de nous conformer aux principes du prêt à la durabilité au fur et à mesure de leur évolution.

Prêts

L'exposition au risque de crédit a augmenté dans la plupart des catégories en raison de l'intérêt accru des clients pour les initiatives environnementales et sociales. Cependant, une partie de cette hausse a été contrebalancée par un recul des prêts à la durabilité, étant donné le changement de sentiment du marché à l'égard des prêts à la durabilité et l'alourdissement des tâches administratives imposées aux clients en vertu des nouvelles normes du secteur.

Activités de facilitation

L'augmentation des émissions d'obligations municipales sociales, durables et vertes est principalement attribuable à la croissance du marché des émissions municipales. Les émissions d'obligations sociales et durables ont également progressé en raison de la hausse de la valeur des opérations. Le recul des obligations vertes est principalement attribuable à la baisse du volume des activités de facilitation.

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les mesures choisies de la Banque Royale du Canada (« RBC ») présentées dans le Rapport sur le financement environnemental et social RBC

Au Conseil d'administration de RBC

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des mesures choisies décrites dans le tableau 1 de RBC (l'« Entité ») présentées dans le Rapport sur le financement environnemental et social RBC (l'« objet considéré ») au 31 octobre 2025 et pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilités en ce qui a trait à l'objet considéré

La direction de l'Entité est responsable de :

- préparer l'objet considéré conformément aux critères décrits dans le tableau 1 (les « critères applicables »);
- concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré, conformément aux critères applicables, qui soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- choisir et appliquer les méthodes appropriées de présentation de l'information sur la durabilité, poser des hypothèses et formuler des estimations qui sont raisonnables dans les circonstances.

Limites inhérentes à la préparation de l'objet considéré

Les données non financières sont soumises à davantage de limites que les données financières, compte tenu à la fois de la nature et des méthodes utilisées pour déterminer, calculer, échantillonner ou estimer ces données. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données font l'objet d'hypothèses et de jugements individuels.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et aux autres exigences déontologiques des règles ou du code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 (NCGQ 1) *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilités du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à planifier et à réaliser la mission de certification en vue d'obtenir une assurance limitée quant à savoir si l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'assurance limitée qui contient notre conclusion. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'objet considéré prennent en se fondant sur celui-ci.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* (NCMC 3000) et à la Norme internationale de missions d'assurance ISAE 3000 (révisée) *Missions d'assurance autres que les audits ou les examens limités d'informations financières historiques* (norme ISAE 3000 [révisée]), publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée et conformément à la NCMC 3000 et à la norme ISAE 3000 (révisée), nous exerçons notre jugement professionnel et conservons notre esprit critique tout au long de la mission. En outre :

- nous déterminons le caractère approprié des circonstances de l'utilisation par l'Entité des critères applicables en tant que fondement pour la préparation de l'objet considéré;
- nous mettons en œuvre des procédures d'évaluation des risques, notamment en obtenant une compréhension du contrôle interne pertinent pour la mission, pour identifier où les anomalies significatives sont susceptibles de survenir, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, mais non dans le but de formuler une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité;
- nous concevons et mettons en œuvre des procédures en réponse à l'identification des domaines dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de survenir dans l'objet considéré. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'objet considéré. Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'objet considéré, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En réalisant notre mission d'assurance limitée, nous :

- avons acquis une compréhension des processus de présentation de l'information de l'Entité pertinents pour la préparation de l'objet considéré en :
 - procédant à des demandes d'informations auprès des personnes responsables de l'objet considéré;
 - examinant la documentation pertinente portant sur les processus de présentation de l'information de l'Entité;
- avons évalué si toutes les informations significatives identifiées par la direction ont été prises en compte dans la présentation de l'objet considéré;
- mis en œuvre des procédures de certification de corroboration à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré;
- avons évalué les méthodes, hypothèses et données pour l'établissement d'estimations;
- avons examiné l'information sur l'objet considéré incluse dans le Rapport sur le financement environnemental et social RBC afin d'assurer la cohérence avec notre compréhension et les procédures mises en œuvre.

Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré au 31 octobre 2025 et pour l'exercice clos à cette date n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Autres points

L'objet considéré comparatif à l'égard de l'Entité au 31 octobre 2024 et pour l'exercice clos à cette date n'a pas fait l'objet d'une mission de certification. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Restriction à l'utilisation

Notre rapport a été préparé exclusivement à l'intention du conseil d'administration de l'Entité pour aider la direction à présenter au conseil d'administration l'objet considéré. Par conséquent, l'objet considéré pourrait ne pas être approprié et ne doit pas être utilisé à toute autre fin. Notre rapport est destiné uniquement à l'Entité.

Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)

Le 30 octobre 2026

Tableau 1

Indicateurs sélectionnés et critères applicables

Indicateurs sélectionnés	Critères applicables	Résultats de l'exercice 2025 (en millions de dollars canadiens)
Vert :		
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles (Total des prêts autorisés)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	19 945
Prise ferme d'obligations vertes (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	8 081
Prise ferme d'obligations vertes municipales américaines (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	2 545
Capital mobilisé pour les clients et les projets admissibles (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	1 452
Crédits d'impôt à l'investissement (RETC) (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	1 016
Infrastructures sociales :		
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles (Total des prêts autorisés)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	7 864
Prise ferme d'obligations vertes (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	1 852
Prise ferme d'obligations sociales municipales américaines (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	37 668
Crédits d'impôt à l'investissement (LIHTC) (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	2 124
Obligations durables et obligations liées à la durabilité :		
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles – Prêts à la durabilité (Total des prêts autorisés)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	34 400

Indicateurs sélectionnés	Critères applicables	Résultats de l'exercice 2025 (en millions de dollars canadiens)
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles - Durabilité (Total des prêts autorisés)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	492
Prise ferme d'obligations durables (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	9 000
Prise ferme d'obligations liées à la durabilité (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	438
Prise ferme d'obligations municipales vertes américaines (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	8 525
Obligations habilitantes :		
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles (Total des prêts autorisés)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	4 441
Capital mobilisé pour les clients et les projets admissibles (Solde facilité total)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	1 026
Décarbonation :		
Crédit accordé aux clients et aux projets admissibles (Total des prêts autorisés)	Critères élaborés à l'interne par la direction décrits dans la Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement RBC	230

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives et avis important concernant le présent document

Ce document est uniquement destiné à fournir des renseignements sur notre (insérer le titre officiel ici) et devrait être consulté parallèlement à notre Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente de titres, de produits ou de services, dans quelque territoire que ce soit. Il ne vise pas non plus à fournir des conseils en matière de placement ou des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune disposition du présent document ne constitue le fondement d'un contrat, d'un engagement ou d'une décision de placement, ni ne doit être invoquée à cet égard. Le destinataire assume l'entière responsabilité de l'utilisation qu'il fait des renseignements contenus dans le présent document. Ni RBC, ni les membres de son groupe, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne pourront être tenus responsables des dommages, directs ou indirects, découlant de l'utilisation du présent document par le destinataire.

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs. Les activités, ambitions, stratégies et approches de RBC décrites dans le présent document, y compris les visions, objectifs, ambitions, engagements, buts et cibles liés au développement durable (collectivement, les « objectifs liés au développement durable »), ainsi que les indicateurs, les données et les autres renseignements s'y rapportant, reposent ou peuvent reposer sur des hypothèses, des estimations et des jugements. Pour d'autres mises en garde concernant nos paramètres de durabilité, les données et les autres renseignements contenus dans le présent document, veuillez consulter la section « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives et avis important concernant la présente méthodologie » dans notre plus récente Méthodologie en matière de financement socialement responsable et d'environnement, de même que les annexes sur la mise en garde au sujet des déclarations prospectives et l'avis important concernant le présent rapport » dans notre plus récent [Rapport sur la durabilité](#).

Le présent document reflète les stratégies, positions, approches, politiques, procédures, critères, objectifs, visions et objectifs liés au développement durable de RBC en vigueur à la date du présent document. Ceux-ci peuvent être modifiés en tout temps, à l'entière discrétion de RBC et sans préavis. RBC n'est aucunement tenue de mettre à jour les renseignements contenus dans le présent document. Tous les renvois à des sites Web sont fournis à titre d'information seulement. Le contenu des sites Web mentionnés dans le présent document, y compris ceux dont le lien est fourni, et de tout autre site Web auquel ces sites font référence n'est pas intégré par renvoi au présent document et n'en fait pas partie.

Annexe 1 – Limitations et difficultés liées aux données

Une partie des données, des renseignements et des paramètres présentés dans ce rapport est fondée sur des estimations ou sur des données de tiers dont la documentation d'appui est très limitée. Nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données que nous avons obtenues de nos clients et d'autres tiers. Par ailleurs, les données peuvent être limitées en qualité, tandis que le processus de collecte, d'agrégation et de communication des données est long et dépend fortement des données que nos clients et d'autres tiers mettent à notre disposition à un moment donné. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité de ces données, ainsi que des questions importantes quant à la fiabilité de certaines d'entre elles, les hypothèses, estimations et jugements sous-jacents considérés comme raisonnables au moment de la rédaction du présent rapport pourraient ultérieurement s'avérer inexacts et donner lieu à des modifications ou réévaluations potentielles.

La présente annexe décrit notre approche de l'information concernant les paramètres suivants en matière de financement environnemental et social :

- Obligations vertes/transition/prise ferme d'obligations durables
- Capital mobilisé
- Prise ferme d'obligations municipales américaines

Objet spécifique – obligation désignée : Nous faisons appel à des vérificateurs indépendants, y compris des fournisseurs de deuxième opinion, pour déterminer si nos instruments de financement sont conformes aux directives sur les obligations vertes, de transition, sociales et durables – telles que les directives de l'International Capital Markets Association, de l'Asia Pacific Loan Market Association, de la Loan Market Association et de la Loan Syndications and Trading Association. Nous déclarons toutes les activités de financement environnemental et social sur la base de leur conformité telle que confirmée par ces vérificateurs indépendants.

Classement des tiers : Le crédit lié aux opérations est réparti entre les chefs de file selon la part assignée à chacun dans le classement des tiers. Bien que la répartition du crédit lié aux opérations puisse varier au fil du temps selon les méthodologies des tiers, nous reconnaissons qu'elle reflète les normes établies dans le secteur. Nous nous engageons à ce que l'information que nous publions au sujet du financement environnemental et social reflète l'activité la plus récente pour la période de déclaration pertinente.